



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

CHU DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 1/18

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Rédaction	Fonction	Date
Mme GODIN Marine	Secrétaire - Pôle EHPAD CHU Reims	11/03/2026

Réunion du 11 mars 2026

<i>en qualité de</i>		P : présent E : excusé
Représentant des Résidents		
M. MOUSEL Alain (Président suppléant)	Résidence Wilson	E
M. BIENCOURT Gilbert	Résidence Wilson	P
M. MASSART Pierre (Président)	Résidence Roux	P
M. FAUQUEMBERGUE Jean-Marc	Résidence Marguerite Rousselet	P
Mme MASSUEL Micheline	Résidence Roederer Boisseau	E
Représentants des Familles		
Mme JANUTH Véronique	Résidence Wilson	E
Mme THEVENIN Carole	Résidence Wilson	P
Mme MASSART Martine	Résidence Roux	P
Mme THIEBAULT Christelle	Résidence Roux	P
Mme CLEMENT Karine	Résidence Marguerite Rousselet	E
Mme THOMAS Patricia	Résidence Roederer Boisseau	P
Représentants du Personnel		
Mme CAILLETEAU Cindy	Syndicat CFDT	E
Mme FOUSS France	Syndicat CFDT	E
Mme MOREAU Mélanie	Syndicat CGT	E
Mme BEAUPERE Muriel	Syndicat CGT	P
Mme BOCQUET Audrey	Syndicat FO	E
M. JANDIN Bastien	Syndicat FO	E
Représentant du Conseil de Surveillance		
M. RIDEZ Jean-Michel	Représentant CS	P
Représentants du CHU		
Mme DE LA ROCHE Justine	Directrice déléguée du Pôle EHPAD	P
Dr LHERMITTE Christelle	Médecin - Chef du Pôle EHPAD	P
M. BACHELLÉ Kelvin	Directeur Délégué - Adjoint du Pôle EHPAD	P
M. BRUGEAT Thierry	Coordonnateur Général des Soins	E
Mme ETIENNOT Carole	Cadre Supérieur de santé du Pôle EHPAD	P
Mme BERGER Justine	Cadre Supérieur de santé du Pôle EHPAD	P



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 2/18

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Mme DARTOIS Gaétane	Cadre en appui des cadres supérieur de santé	P
M. ZANARDO Antoine	Responsable du service animation	P

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du CR du 10/12/2026
- 2 / Point sur les arrivés et les départs
- 3 / Information sur la situation épidémique
- 4 / Méthodologie de l'enquête de satisfaction 2026
- 5 / Bilan des plaintes et réclamations 2025
- 6 / Point sur les tarifs 2026
- 7 / Suivi de l'évaluation externe : réflexions autour de l'amélioration de l'accessibilité du CR du CVS (format FALC) - (proposition des résidents)
- 8 / Aide aux aidants : déploiement d'une formation en lien avec l'association France Alzheimer
- 9 / Actualités des résidences
- 10 / Questions des résidents et des familles

Sans objection des membres du CVS présent, la séance est enregistrée pour la formalisation du compte-rendu. Toute autre utilisation de l'enregistrement devra faire l'objet d'une demande aux membres du CVS présent.

A 14h00, **Madame DE LA ROCHE et Monsieur MASSART**, Président, ouvrent la séance du Conseil de la Vie Sociale (CVS).

I – Approbation du procès-verbal du CVS du 10 décembre 2026

Monsieur MASSART demande s'il y a des observations ou remarques concernant le compte-rendu du dernier Conseil de la Vie Sociale.

Sans observation particulière de la part de l'assemblée, le procès-verbal du CVS du 10 décembre 2026 est adopté.

II – Point sur les arrivées et les départs

Monsieur BACHELLÉ quitte ses fonctions de Directeur Adjoint du Pôle EHPAD / USLD à compter du 30 mars 2026. Il exerce sur le pôle depuis fin 2020, d'abord en tant que stagiaire Directeur dans le cadre de sa formation, puis il a été recruté en tant que Directeur adjoint à la Directrice du pôle EHPAD-USLD. Il a assuré aussi des fonctions de directeur déléguée sur le pôle Autonomie et Santé du CHU.

Ce CVS sera le dernier de M. BACHELLÉ. Il informe que pour son futur poste, il reste au CHU en qualité de directeur de la logistique à compter du 30 mars.

Sur la partie logistique, M. BACHELLÉ pilotera tout ce qui sera en lien avec les flux logistiques du nouvel hôpital phase 2, projets de reconstruction à mettre en place, et le management des différentes unités de production du CHU.

Monsieur BACHELLÉ souhaite souligner qu'il a vraiment été ravi de participer au CVS, d'avoir des échanges toujours très constructifs, qui permettent d'avancer.

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 3/18

Madame DE LA ROCHE souhaite remercier M. BACHELLÉ au nom du Pôle EHPAD / USLD pour son investissement auprès des membres du CVS, avec notamment l'animation des inter-CVS et la dynamique qu'il a su entretenir avec vous toutes et tous.

Madame DE LA ROCHE informe que Monsieur BACHELLE sera remplacé. La procédure de recrutement est en cours.

S'agissant des arrivées :

Madame DEFORGE Alisson prendra les fonctions d'assistante sociale pour les résidences Wilson et Roederer à compter du 16 mars suite au départ en retraite de Mme LAMOTTE Fabienne. A ce stade, Mme GRANDREMY (assistante sociale pour Roux et RMR) assurait l'intérim des fonctions d'assistante sociale pour l'ensemble du Pôle.

Pour la résidence Marguerite Rousselet, un nouveau psychologue sera recruté début avril.

Concernant les départs :

Monsieur Alexandre DAUTELLE Educateur Activité Physique Adaptée (APA) a quitté le pôle EHPAD/USLD et sera prochainement remplacé.

Monsieur BIENCOURT souligne le départ des éducateurs sportifs intervenant de l'association Siel Bleu.

Madame DE LA ROCHE confirme que la Direction a décidé d'arrêter les interventions de l'association SIEL Bleu dans un contexte où le pôle bénéficie de l'expertise éducateurs en Activité Physique Adaptée (APA) et d'ergothérapeutes pour les 4 résidences.

Le pôle souhaite ré-internaliser cette prestation dans un objectif d'amélioration du suivi de ces prestations au bénéfice des résidents. Cette stratégie permet de s'assurer aussi de la traçabilité des prestations réalisées au regard des besoins et de leur réévaluation. Les intervenant de l'association Siel Bleu ne sont pas des agents du CHU et ne dépendent pas du pôle EHPAD / USLD.

III – Information sur la situation épidémique

Madame le Docteur LHERMITTE présente le point sur la situation épidémique.

Site	Commentaires
Roederer	*1 épidémie Gastro Entérite Aigüe – norovirus (décembre 2025) * 1 épidémie Infection respiratoire Aigüe – Rhinovirus (décembre 2025)
Roux	*1 épidémie Infection respiratoire Aigüe – Rhinovirus (décembre 2025) * 1 épidémie IRA-
Wilson	* 1 épidémie Infection respiratoire Aigüe – Grippe (décembre 2025)
Rousselet	* 1 épidémie Infection respiratoire Aigüe - Grippe (février 2026)

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	4/18

Pour cet hiver, la situation épidémique a été moins forte. On a constaté un petit peu de Covid, la vaccination est un levier essentiel pour limiter la propagation et les symptômes graves.

Concernant le port du masque, la cellule de lutte contre les infections nosocomiales du CHU doit se réunir d'ici la fin mars pour statuer sur la levée du port du masque pour les visiteurs et les soignants. Une communication sera transmise aux familles directement par mail pour informer de l'évolution de la politique de port du masque au sein du CHU.

IV – Méthodologie de l'enquête de satisfaction 2026

Monsieur BACHELLÉ présente la méthodologie de l'enquête de satisfaction 2026.

Comme chaque année, le pôle EHPAD/USLD doit réaliser une enquête de satisfaction. La dernière enquête date de 2024/2025. La prochaine enquête portera sur la période 2026.

Les EHPADs ont l'obligation de mener une enquête depuis 2022. Chaque établissement médicosocial doit proposer aux usagers, résidents, une enquête de satisfaction à fréquence annuelle. L'objectif de cette enquête est de pouvoir recueillir auprès des usagers leur avis sur le niveau de qualité des prestations et des soins dispensés, il s'agit principalement d'éléments d'ordre qualitatifs. Pour la direction du pôle et le CVS, cette enquête est un levier pour faire évoluer les pratiques.

Marine Godin et Antoine Zanardo vont piloter ce projet qui représente un travail important. Il est à préciser que l'enquête est étendue aux familles et proches aidants qui peuvent y répondre s'ils le souhaitent.

La réalisation de l'enquête s'étale sur plusieurs mois. L'objectif, c'est que les résultats de l'enquête soient diffusés d'ici la fin 2026 suivant un planning prévisionnel :

- 11 mars 2026 : présentation de la démarche au CVS
- Période de paramétrage des questionnaires informatiques et d'organisation des plannings de la personne ressource
- 30 mars 2026 : lancement de l'enquête
- 31 mai 2026 : fin du recueil de l'enquête
- Fin de l'été : diffusion des résultats aux membres du CVS
- Octobre/ Novembre 2026

Les thèmes abordés de l'enquête se basent sur une méthodologie en lien avec les critères de certification et d'évaluation externe validée lors de la précédente enquête par le CVS :

- Thème n°1 : Accueil au sein de la structure
- Thème n°2 : L'hébergement
- Thème n°3 : Les soins
- Thème n°4 : Les repas
- Thème n°5 : Linge / blanchisserie
- Thème n°6 : L'animation
- Thème n°7 : Vie sociale au sein de la résidence

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	5/18

Le recueil de l'enquête auprès des familles se fera de façon numérique. Cette solution permet de faire une enquête de masse et de toucher un maximum de familles. Pour les familles qui ont des difficultés avec l'outil numériques, des permanences sur les sites seront proposées.

Un agent du CHU, extérieur au pôle EHPAD / USLD, sera chargé par le CHU de recueillir les réponses au chevet des résidents. Cet agent se chargera de réaliser des permanences familles sur chaque résidence.

Pour la précédente enquête, la participation s'élève en 2025 :

- 758 résidents sollicités
- 245 résidents ont complété l'enquête
- 279 membres de familles ont répondu

V – Bilan des plaintes et réclamations 2025

Madame GODIN présente le bilan des plaintes et réclamations pour l'année 2025 sur le pôle EHPAD / USLD. Le traitement des plaintes et réclamations présenté ce jour concerne uniquement la gestion interne au pôle EHPAD / USLD. Il est précisé que certaines plaintes / réclamations sont gérées à l'échelle du CHU de Reims en lien avec la Commission des Usagers (CDU).

En 2025, la direction du pôle EHPAD / USLD a traité 84 plaintes représentants 75 résidents / familles. Le délai moyen de réponse du pôle est de 25 jours. A titre d'information, l'obligation pour le délai de réponse est arrêtée à 45 jours maximum pour le secteur sanitaire et médico-social. Le protocole prévoit qu'un accusé de réception doit être transmis dans les 8 jours maximum.

Les réponses s'adaptent à la situation du résident ou de la famille :

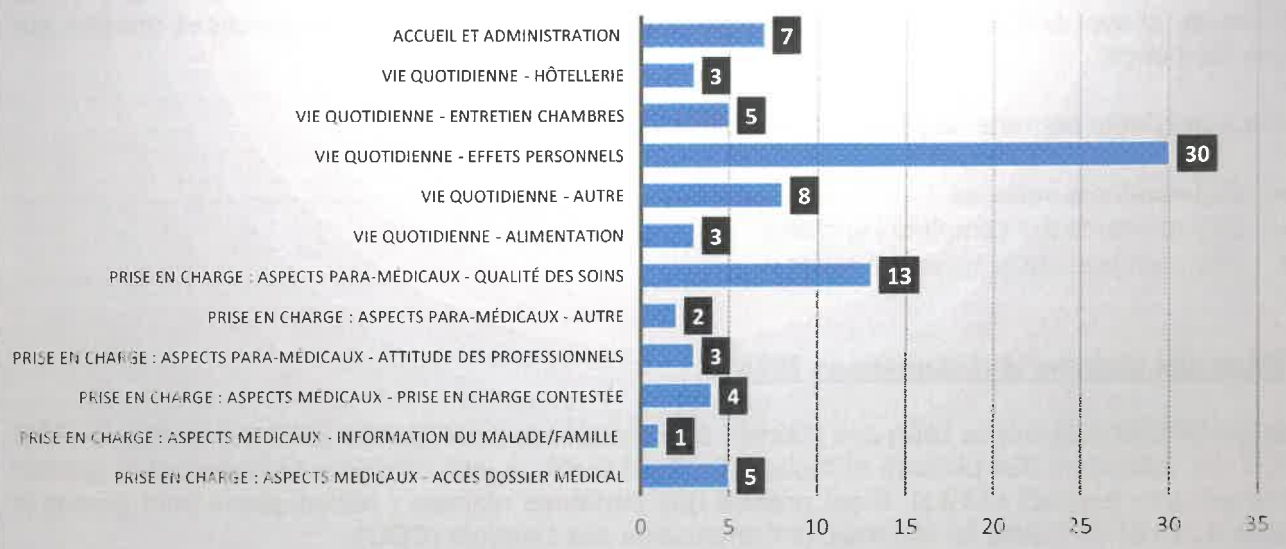
- Réponse écrite
- Entretien avec l'encadrement de pôle / Médecins et/ou Direction
- Réévaluation du Projet Personnalisé du Résident

Ci-dessous est présenté le récapitulatif des plaintes et réclamations du pôle EHPAD / USLD pour l'année 2025 par thématique. Ces thématiques sont définies par l'Agence Régional de Santé.



**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.**

**RECAPITULATIF DES PLAINTES ET RECLAMATIONS
DU PÔLE EHPAD / USLD**



Pour la partie vie quotidienne – effets personnels qui s’élèvent à 30, cela concerne la perte d’effets personnels comme les lunettes, appareils dentaires, appareils auditifs... Ce type de réclamation fait l’objet de déclaration et d’une demande de prise en charge financière via l’assurance du CHU de Reims.

Il est rappelé que les effets personnels type argent, papier d’identité ou bijoux... ne sont pas sous la responsabilité de l’établissement sauf si une demande officielle de dépôt au coffre a été réalisée. Cet élément est précisé dans le contrat de séjour.

Pour la partie prise en charge, notamment les aspects médicaux : un accès au dossier médical peut être réalisée. Les demandes sont réglementées et se font via un formulaire dédié en lien avec la Commission des Usagers du CHU. Le résident ou son représentant légal peut faire la demande d’accès au dossier médical. Pour une personne décédée, les ayants droits ont le droit de faire la demande d’accès au dossier médical sous certaines conditions.

Monsieur RIDEZ demande la marche à suivre lorsque la Direction reçoit une demande directement d’accès à des informations médicales dans le cadre des points en lien avec les aspects médicaux. La réponse s’adapte à la demande du résident ou de la famille, écrite, orale ?

Marine GODIN précise que toutes les demandes d’informations médicales relèvent du secret médical.

Dans le cas, où l’on reçoit une demande d’accès au dossier médical par le biais de la CDU, le médecin coordonnateur de la résidence est informé et en lien avec Mme le Docteur LHERMITTE édite et mets à disposition les informations dans le cadre légal.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

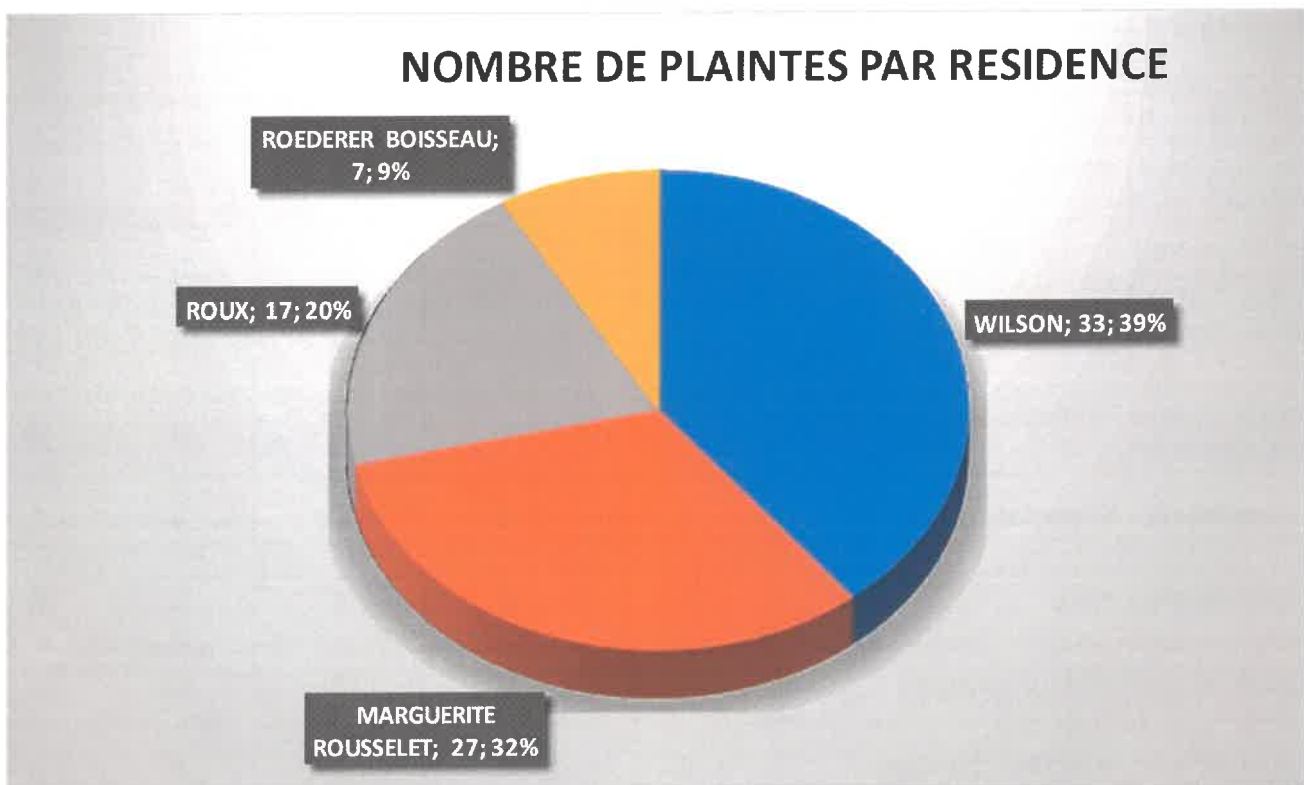
Compte-rendu de réunion

Page : 7/18

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Dans le cadre d'une plainte simple transmise par une famille dans laquelle il demande des informations en lien avec la prise en charge médicale du résident, la Direction du Pôle EHPAD / USLD sollicite l'équipe soignante et médicale et un entretien est organisé en lien directement avec la famille (par exemple : réévaluation du : PPR).

Ci-dessous est présenté le récapitulatif des plaintes et réclamations du pôle EHPAD / USLD pour l'année 2025 par résidence.



Le nombre de plaintes par résidence est représentatif de la proportion de résidents accueillis sur les résidences. Wilson étant la résidence qui accueille le plus de résident.



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 8/18

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Ci-dessous est présenté le récapitulatif des plaintes et réclamations du pôle EHPAD / USLD pour l'année 2025 par thématique et par résidence.

THEMATIQUES	ROUX	MARGUERITE ROUSSELET	ROEDERE R BOISSEAU	WILSON	TOTAL
Prise en charge : aspects médicaux - accès dossier médical	3	1	1	0	5
Prise en charge : aspects médicaux - information du malade/famille	0	1	0	0	1
Prise en charge : aspects médicaux - prise en charge contestée	1	3	0	0	4
Prise en charge : aspects paramédicaux - attitude des professionnels	0	1	0	2	3
Prise en charge : aspects paramédicaux - autre	1	0	0	1	2
Prise en charge : aspects paramédicaux - qualité des soins	4	4	0	5	13
Vie quotidienne - alimentation	0	3	0	0	3
Vie quotidienne - autre	2	2	1	3	8
Vie quotidienne - effets personnels	2	8	5	15	30
Vie quotidienne - entretien chambres	0	1	0	4	5
Vie quotidienne - hôtellerie	0	2	0	1	3
Accueil et administration	4	1	0	2	7
TOTAL	17	27	7	33	84

VI – Point sur les tarifs 2026

Madame DE LA ROCHE présente le point sur les tarifs 2026 en lien avec la communication transmise par mail aux résidents et familles.

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 9/18

Le tarif aide sociale à l'hébergement qui est arrêté par le Conseil Départemental a évolué de +1,65% par rapport à l'année 2025.

Ci-dessous sont présentées les évolutions de tarifs pour le secteur EHPAD :

- **Tarifs Aide Sociale à l'Hébergement – arrêté par le Conseil Départemental (+1,65%)**
 - Anciens lits : 56,08€ (55,17€ en 2025)
 - Nouveaux lits : 63,90€ (62,86€ en 2025)
- **Tarifs taux ministre pour les résidents payants entrés avant le 1^{er} avril 2025 – date de mise en œuvre du différencié (+0,86% sur l'année soit +0,94% lissé sur 11 mois)**
 - Anciens lits : 56,40€ (55,88€ en 2025)
 - Nouveaux lits : 64,27€ (63,67€ en 2025)
- **Tarifs différenciés pour les résidents payant entrés après le 31 mars 2025(+0,86% sur l'année soit +0,94% lissé sur 11 mois)**
 - Anciens lits : 66,82€ (66,20€ en 2025)
 - Nouveaux lits : 76,14€ (75,43€ en 2025)
- **Diminution du tarif des Gir par rapport à 2025**
 - Gir 1/2 : 23,04€ (26,26€ en 2025)
 - Gir 3/4 : 14,62€ (16,67€ en 2025)
 - Gir 5/6 : 6,21€ (7,07 en 2025)

Depuis que le pôle EHPAD a mis en place les tarifs différenciés en avril 2025, il y a des tarifs différents pour les résidents à l'aide sociale où les résidents qui sont payants. Dans le cadre des résidents payants, le taux d'évolution du tarif a été inférieur à celui décidé par le conseil départemental de la marne car il est arrêté chaque année par arrêté tarifaire en décembre. Cet arrêté fixait un taux d'évolution à 0,86% par rapport à l'année 2025. Lissé sur les 11 mois puisque les tarifs ont évolué le 1^{er} février, on a un taux d'évolution qui est arrêté à 0,94%.

Par rapport à l'année 2025, le tarif du GIR a diminué d'un peu plus de 11% qui est le résultat de la coupe GIR (Groupe iso-ressources : évaluation du niveau de dépendance des résidents) qui a été effectuée en avril 2025 sur le pôle EHPAD et qui était en baisse.
Concernant l'USLD, il s'agit d'un secteur sur lequel le tarif différencié ne s'applique pas.

Ci-dessous sont présentées les évolutions de tarifs pour le secteur USLD :

- **Tarifs Aide Sociale à l'Hébergement – arrêté par le Conseil Départemental (+5%)**
 - USLD : 66€ (62,86€ en 2025)
- **Evolution du tarif des GIR**
 - Gir 1/2 : 29,84€ (29,01€ en 2025)
 - Gir 2/3 : 18,89€ (18,41€ en 2025)
 - Gir 5/6 : 8,02€ (7,81€ en 2025)

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page : 10/18

Pour l'année 2025 sur le secteur USLD on compte une évolution de +5% pour le tarif hébergement et une évolution positive du GIR.

Monsieur MASSART demande si l'USLD concerne un étage en particulier ? Sur les menus de la résidence il est noté USLD.

Madame DE LA ROCHE explique que l'USLD est réparti sur le 1^{er} étage de la Résidence Roux, il y a aussi des lits d'USLD au RDC (UHR) ainsi qu'au 2^e étage. Sur les menus il est notifié EHPAD et USLD car les résidences font partie du Pôle EHPAD / USLD au sein du CHU. Il n'y a pas de différence en termes de repas sur l'EHPAD ou l'USLD (seul les aversions et les besoins nutritionnels des résidents peuvent modifier le menu d'un résident à un autre).

VII – Suivi de l'évaluation externe : réflexions autour de l'amélioration de l'accessibilité du CR du CVS (format FALC) - (proposition des résidents)

Dans le cadre de l'évaluation externe et les échanges avec le CVS, la direction du Pôle EHPAD / USLD souhaitait travailler sur l'accessibilité du compte-rendu du CVS pour les résidents et les familles. Le compte-rendu actuel est très institutionnel et relate les échanges le plus précisément possible allant en moyenne jusqu'à plus de 20 pages. Le sujet de l'accessibilité a toutes et tous de ces compte-rendu est questionné.

Les comptes-rendus sont à la disposition des familles dans les présentoirs dans le SAS ou à l'entrée de chaque résidence. Ils sont disponibles en consultation dans un porte-vue auprès du secrétariat de chaque résidence et sont imprimés à la demande des familles qui le souhaitent.

Madame MASSART demande si les associations peuvent relayer le Compte rendu du CVS.

Madame DE LA ROCHE confirme que les associations peuvent relayer dans leur réseau les CR du CVS à destination des familles.

Réglementairement, le format actuel du compte rendu sera maintenu mais si les membres du CVS le souhaitent, la direction indique qu'une autre forme peut être travaillée avec par exemple un format Facile A lire et à Comprendre (FALC).

A l'unanimité, les membres du CVS souhaitent garder ce format qui est précis et reflètent la réalité des échanges. Ils soulignent qu'il est important de garder les informations précises pour que tous les résidents et les familles aient le même degré d'information.

Le site internet du pôle EHPAD / USLD (via le CHU de Reims) est en cours de restructuration. Une page sera dédiée au CVS et le CR sera publié. Cela permettra de le mettre à la disposition des familles qui ne peuvent pas se rendre sur le site. Grâce à cela, une affiche avec un code QR sera installée dans chaque résidence pour accéder à cette page internet.

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page : 11/18

VIII – Aide aux aidants : déploiement d'une formation en lien avec l'association France Alzheimer

Madame le Docteur LHERMITTE présente le point sur l'Aide aux aidants : déploiement d'une formation en lien avec l'association France Alzheimer.

Le pôle EHPAD USLD a mis en place un partenariat avec l'association France Alzheimer qui propose des formations gratuites à destination des aidants dont le proche vit en établissement. Ils sont venus vers le pôle EHPAD et ont présenté au médecin et à l'encadrement le contenu de leur formation réalisée par un membre de l'association France Alzheimer qui est un aidant.

Le pôle EHPAD / USLD met à disposition la salle polyvalente de la résidence roux. La formation est répartie en quatre modules de formation, c'est une formation qui est proposée les samedi matin sur deux heures et sur quatre sessions avec quatre modules qui sont proposés.

Les thèmes abordés sont la compréhension de la maladie d'Alzheimer, les manières de communiquer, l'accompagnement en établissement, comment gérer l'arrivée, mais aussi le sujet aussi de la fin de vie.

Les groupes sont composés de 10 à 12 personnes. Une communication a été faite directement par mail auprès des familles. Lors de l'inscription, les participants s'engagent à participer aux 4 modules de la session. À ce stade, l'association imagine organiser deux modules de formation par an.

IX – Actualités des résidences

Monsieur ZANARDO présente les événements du trimestre dernier (Décembre 2025/janvier/février2026) et les projets à venir.

L'événement marquant de décembre 2025 était l'organisation des festivités de Noël et marchés de Noël sur les résidences du Pôle EHPAD / USLD.

Les objectifs de ce projet sont :

- Ouvrir l'EHPAD sur l'extérieur.
- Créer un temps fort fédérateur
- Rompre l'isolement.
- Stimuler la participation
- Renforcer le lien avec les familles

Résidence Roederer Boisseau :

- Gouter de Noël en musique
- Concert de fin d'année avec un guitariste
- Visite du marché de Noël de Charleville Mézières
- Décorations de floralié's Garden
- Sortie intergénérationnelle avec la ville de Reims
- Restitution du projet papier théâtre

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page : 12/18

- La galette des rois
- Gouter avec le SAVS (service d'accueil d'adultes en situation de handicap)
- Loto avec une classe ULIS
- Loto organisé par la VMEH
- Médiation animale
- Concert des flâneries musicales
- Spectacle de danse
- Repas de la ville de reims
- Piano avec une famille
- Concert pour la fête des grands-mères
- Cinéma

Résidence Marguerite Rousselet :

- Chorale et loto intergénérationnel
- Repas de Noël
- Galettes des rois
- Médiation animale
- Carnaval dans la résidence
- Repas de la ville de Reims
- Carnaval dans la résidence
- Dégustation d'huîtres

Résidence Wilson :

- Temps convivial intergénérationnel
- Atelier intergénérationnel au stade Delaune
- Sortie au marché de Noël de Reims
- Gouter et danse de Noël
- La galette des rois en musique
- Projet de service au chevet du résident (jeux)
- Crêpes
- Match de foot
- Escape Game intergénérationnelle
- Repas de la ville de Reims

Résidence Roux :

- Spectacle de Noël
- Repas de l'association 5ème saison
- Ateliers avec les crèches partenaires

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page : 13/18

- Raclette dans les services
- Galette des rois
- Ateliers gourmands
- Médiation animale en chambre
- Repas de la vielle de Reims
- Intervention en chambre UVP
- Dégustations d'huitres
- Carnaval dans la résidence

Les nouveaux partenariats et les projets qui en découlent pour les prochains mois :

- Culture bibliothèque pour tous
- Ecole de la 2nd chance
- Dispositif Papot'âge
- Maisons de quartier
- Relai du bien être
- Vélo sans âges
- Classe ULIS
- SilverGeek (tournoi de bowling)
- 2 crèches
- 4 écoles
- SAVS

Monsieur ZANARDO présente le projet d'animation 2026-2031 répartis sur 5 axes :

Axe 1 : renforcer l'ancrage territorial des EHPAD par des partenariats et une ouverture sur l'extérieur

Axe 2 : Déployer une animation personnalisée et adaptée aux personnes isolées ou en grande dépendance

Axe 3 : valoriser la vie collective à travers des temps forts, des sorties enrichissantes et des projets inter-ehpad

Axe 4 : Structurer et professionnaliser le service animation à l'échelle du pôle

Axe 5 : Renforcer les liens intergénérationnels par des partenaires pérennes avec le milieu éducatif et jeunesse

La prochaine guinguette sera organisée le 19 juin 2026. Pour les gros événements d'ampleur sur le pôle, un binôme d'animatrice a été créé quelques jours dans la semaine pour travailler sur ces projets.

Prochainement, les résidents des résidences Roux et Marguerite Rousselet vont prendre l'avion pour un baptême de l'air à l'aérodrome de Prunay. Cette expérience sera élargie aux autres résidences lors d'une prochaine session si cela est possible avec le prestataire.

Monsieur BIENCOURT propose que soit organisé des rencontres interrésidences, comme des tournois de belottes, de tarots, échecs... L'idée étant de partager et de faire des activités simples entre résidents.

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 14/18

Monsieur ZANARDO confirme que c'est un sujet qui sera travaillé par le binôme événementiel inter résidences.

Madame le Docteur LHERMITTE présente le projet d'accueil d'un chat sur la résidence Wilson. Le chat se prénomme Altesse et est présente dans l'aile CD et se balade en liberté dans les services. Les membres de l'équipe prennent soin du chat et son investit à l'unanimité.

IX – Questions diverses

Questions de M. FAUQUEMBERGUE Jean-Marc – Représentant des résidents de Marguerite Rousselet

Question n°1 :

À quelle échéance une amélioration des repas est-elle prévue ? Nous n'avons pas reçu la charte hôtelière et de l'alimentation. Pourriez-vous préciser à quelle date elle me sera remise afin que je puisse en prendre connaissance ?

M FAUQUEMBERGUE présente une pétition signée par plusieurs résidents de la résidence Marguerite Rousselet en lien avec l'alimentation.

Réponse de la Direction :

Ce point est abordé lors de précédents CVS. La charte est en cours de formalisation par le prestataire mandaté avec lequel le pôle et les résidents ont travaillé en groupe de travail. La charte sera mise à disposition des équipes des actions seront mises en place par la suite.

La charte sera ensuite mise à la disposition des membres du CVS.

Le premier axe d'amélioration est le changement des chariots repas (budget à hauteur de 500 000 euros). La Direction du Pôle EHPAD / USLD a travaillé et répondu à des appels d'offres pour trouver les fonds et financer l'achat des nouveaux chariots. Nous n'avons pas de perspectives à ce stade.

La liste des résidents et la pétition sera transmise à la cuisine centrale et au diététicien pour faire le point sur les non goûts et le régime nutritionnel enregistré dans le logiciel de suivi.

Question n°2 :

Les délais de retour du linge des résidents après nettoyage semblent s'allonger (entre 5 et 7 semaines). Pouvez-vous nous en préciser les raisons ?

Réponse de la Direction :

Un point de vigilance est soulevé par la Direction du Pôle EHPAD / USLD concernant le délai de retour du linge. Lors des tests avec le linge traceur, les délais du linge ont été respectés suivant le compte rendu du service de blanchisserie.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.			Page : 15/18

Une nouvelle organisation sera mise en place prochaine concernant l'organisation et la répartition des armoires de linges propres qui arrivent sur les résidences.

A noter que dernièrement, la blanchisserie du CHU a rencontré une panne importante de plusieurs machines qui a engendré du retard et qui doit aujourd'hui être rattrapé.

Question n°3 :

Est-il normal que des jeux de société appartenant aux résidents disparaissent du local fermé des VMEH ?

Réponse de la Direction :

La Direction du Pôle EHPAD / USLD travaille le sujet avec l'association VMEH et Monsieur RIDEZ présent pour trouver des solutions de sécurisation des locaux et du matériel.

Question n°4 :

Serait-il possible de préciser la différence entre un éducateur sportif et un kinésithérapeute ?

Réponse de la Direction :

L'activité physique adaptée a pour but de permettre à une personne d'adopter un mode de vie physiquement actif sur une base régulière pour prévenir la perte d'autonomie ; Elle s'adresse aux personnes qui ne peuvent pratiquer l'activité physique en autonomie et les techniques mobilisées relèvent de l'activité physique et sportive. Ils se distingue des actes de rééducation pratiqués par les kinés. Prescripteur APA : Médecin et kiné.

Question n°5 :

Concernant les dégradations de l'état psychique observées, pouvez-vous préciser la situation relative à l'intervention du psychologue ?

Réponse de la Direction :

Le psychologue de la résidence intervient dans la prise en charge soignante des résidents lorsque l'état du résident le nécessite ou si le résident en fait la demande. Pour la résidence Marguerite Rousselet, un psychologue a été recruté mais n'est pas resté longtemps.

Un nouveau psychologue a été recruté et prendra ses fonctions sur la résidence début avril. Il deviendra acteur pour la prise en charge des résidents dont l'état psychique se dégrade.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	16/18

Questions de Mme BAUDART Claudine – Représentant des résidents de Roederer Boisseau

Question n°6 :

Serait-il possible que tout le personnel porte un badge avec le prénom (en entier) ?

Réponse de la Direction :

La position institutionnelle du CHU est de ne plus donner le nom / prénom des agents pour des raisons de protection de la vie privée de l'agent.

Les nouvelles tenues déployées au sein du CHU ne seront plus nominatives.

Questions de Mme THEVENIN – Représentante des familles de Wilson

Question n°7 :

Concernant les référents soignants qui sont notés dans les chambres des résidents, à savoir serait-il envisageable d'ajouter une photo pour mieux les identifier ?

Réponse de la Direction :

A ce stade, l'ajout de photo ne peut pas être envisagé.

Questions de JANUTH – Représentante des familles de Wilson, Monsieur BIENCOURT Gilbert et M. MOUSEL Alain – représentants des résidents de Wilson

Question n°8 :

Dans le cadre de son activité "parraine ton résident" et du suivi des résidents Monsieur BIENCOURT demande s'il peut être informé des décès des personnes nouvellement hébergées ?

Réponse de la Direction :

Comme échangé lors d'un précédent CVS, la réglementation ne permet pas à l'établissement de communiquer sur les décès survenus au sein de la résidence pour des raisons de protection des données personnelles. Le choix reste à la famille de communiquer sur le décès de leur proche s'il le souhaite.

Un axe de travail pourrait être travaillé en lien avec l'équipe soignante en ajoutant cette question lors des directives anticipées ? Il faut rester vigilant sur la communication de ces informations et la capacité des résidents à interpréter et comprendre l'information qui peut être difficile à vivre pour certains résidents par rapport à d'autres.

Question n°9 :

Pourquoi les 2 salles à manger des ailes AB et CD ne sont pas utilisées en totalité lors des repas (1 sur 2 actuellement) ?

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 17/18

Réponse de la Direction :

A la demande des résidents des étages, des salles à manger sont ouvertes sur leurs étages leur permettant de prendre leur repas dans un endroit convivial.

Pour autant la salle à manger ouverte des RDC peut accueillir d'autres résidents à leur demande.

Question n°10 :

En cas d'insuffisance d'approvisionnement (biscottes par exemple) dans un service est-il normal qu'un résident (du reste diabétique) soit privé de son petit déjeuner ?

Réponse de la Direction :

Il n'y a pas de difficultés d'approvisionnement de biscottes. Il est primordial que ce sujet soit remonté en temps et en heure au cadre de proximité pour régulation directe. Les résidents concernés sont invités à se signaler.

Question n°11 :

Il semblerait qu'une prescription médicale soit nécessaire pour que les résidents bénéficient d'eau gazeuse : cette mesure s'applique-t-elle aussi pour le personnel ?

Réponse de la Direction :

L'eau pétillante fournie par le CHU de Reims est à destination des résidents sur prescription médicale.

Toutefois si les soignants ramènent leur eau pétillante, il n'y a pas d'objection.

Question n°12 :

Dans certains services beaucoup trop de résidents ne sont pas levés le week-end alors que des animations sont proposées (spectacles, artistes) et que les programmes d'animation sont affichés dans chaque service ?

Réponse de la Direction :

L'état de santé de certains résidents ne permet pas toujours des levers. Ce sujet fait l'objet de réunions pluridisciplinaires régulières avec présence médicale. Les résidents et/ou leur famille sont invités à prendre l'attache de l'encadrement et du médecin coordonnateur pour tout questionnement des pratiques sur ce sujet.

Question n°13 :

Il est également noté un manque d'hygiène chez certains résidents (forte odeur, cheveux très sales)
....

Réponse de la Direction :

Certains accompagnements peuvent être complexifiée dans des contexte de refus de soins. Dans ce cas de figure des accompagnement spécifiques sont mis en place en lien avec les équipes soignantes.

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page : 18/18

Question n°14 :

Le portail extérieur de la résidence aurait besoin d'un "coup de jeune" serait-il possible de le prévoir au budget ? – PHOTOS JOINTES

Réponse de la Direction :

La réfection du portail de la résidence Wilson est un point identifié et validé du plan de travaux 2026. L'idée est de changer le portail pour un portail automatique qui pourra se fermer à certaines heures (de nuit) et que l'infirmière pourra ouvrir en cas de besoin.

Questions de M. MASSART – Représentant des résidents de Roux

Question n°15 :

Les familles de la résidence roux souhaitent souligner la propreté des locaux de la résidence Roux devant et dans le hall de la résidence avec l'intervention de l'agent « Arnaud ».

Réponse de la Direction :

La Direction du Pôle EHPAD / USLD souligne l'investissement de cet agent dans son investissement pour le bien-être des résidents et des familles. Madame DEVEYER présente lors de ce CVS est la cadre de l'agent à qui on soulignera ce point de remerciement des familles de Roux.

Question n°16 :

Que peut-on faire avec le passage des brancardiers / ambulanciers / pompes funèbres dans le hall de la résidence alors que tous les résidents et familles sont installés dans la cafétéria ?

Réponse de la Direction :

Les brancardiers / ambulanciers / pompes funèbres ont l'obligation de passer par le sous-sol de la résidence qui leur donne accès directement à l'ascenseur pour rejoindre les étages.

Néanmoins, pour des raisons de sécurité, nous avons été obligés de restreindre l'accès au sous-sol depuis l'ascenseur avec une clef mise à la disposition au sous-sol. Si celle-ci est déjà prise, il est possible qu'ils décident de passer par le SAS d'entrée.

Ce point sera travaillé en interne avec le CHU pour faire passer l'information et faire un rappel des bonnes pratiques.

La direction incite les membres de l'association et les familles à nous prévenir lorsque cette situation a lieu, il sera appelé aux prestataires de passer par le sous-sol.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil de Vie Sociale est clos à 17h00.

Le Président,

Massart Pierre

Pierre MASSART